

ALLOCATIONS DÉCÈS ET RÉVERSION

1 jour

LES DIFFÉRENTS DROITS EN CAS DE DÉCÈS D'UN SALARIÉ EN ACTIVITÉ

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les nouveaux droits à réversion (régime unique AGIRC-ARRCO) et dernières nouveautés

RÉVERSIONS OBLIGATOIRES : LES INCIDENCES DE LA RÉFORME DES RETRAITES

- › Pension de réversion du régime général
 - bénéficiaires et conditions d'octroi
 - montant et calcul des droits
 - conditions de ressources
 - majoration de pension
 - partage des droits et règle de cumul
 - allocation d'orphelin du régime général (loi n°2023-270 du 14 avril 2023)
 - › Réversion des régimes de retraites complémentaires (AGIRC/ARRCO - IRCANTEC) : les règles du régime unique
 - droits des conjoints et ex-conjoints : conditions, démarches
 - droits des orphelins, montant de l'allocation, partage entre les bénéficiaires
 - › Réversion des régimes de retraite par capitalisation (PER, PERO, PERCOL)
 - bénéficiaires
 - partage des droits
- Cas pratique : calcul de pensions de réversion régime général AGIRC-ARRCO

CAPITAL DÉCÈS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- › Bénéficiaires prioritaires et non prioritaires
- › Montant du capital
- › Conditions liées à l'assuré décédé

RENTES D'AYANTS DROIT EN ACCIDENT DE TRAVAIL

- › Bénéficiaires
- › Montant de la rente
- › Fiscalité

PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

- › Capital décès : bénéficiaires, souscripteur
 - › Rente de conjoint (temporaire, viagère), rente d'éducation
 - › Montant des capitaux et des rentes
- Quiz de synthèse

OBJECTIFS

Renseigner les ayants droit au moment du décès d'un salarié en activité sur les conditions de réversion des régimes de retraite.
Expliquer aux ayants droit les démarches à effectuer lors du décès.
Appliquer les règles de partage des droits à pension de réversion en cas de divorce et de remariage.
Examiner les droits à l'allocation d'orphelin (base et complémentaire).
Informers les salariés sur la couverture complémentaire décès au niveau de l'entreprise.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Une approche à 360° des droits en cas de décès : de la pension de réversion aux rentes d'ayant droit au capital décès et aux contrats d'entreprise. Bénéfice de l'éclairage d'une intervenante au parcours reconnu, spécialiste des régimes de base et complémentaires

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables, techniciens et assistants des services paie/comptabilité ou RH, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, responsables du service médical, assistantes sociales
Il est nécessaire de disposer d'une connaissance de base sur les régimes de retraite

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 140 € HT - Réf : -REVR
1 339 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :
Les retraites
(remise de 40 %, soit 198.6 € HT au lieu de 331 € HT)

Validité : 30 juin 2026

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse ou à distance :
le 6 mai 2026
le 18 novembre 2026

Participant(e)

Mme M. Nom

Prénom

Fonction

E-mail

(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe)

Tél. mobile (pour infos de dernière minute)

Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :
.....

Formation choisie

Titre

Référence

Dates

Lieu

Options proposées pour certaines formations :
- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :
 Accès e-ressources* Veille juridique* Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s))

Entreprise / Établissement

Raison sociale

Adresse

Code postal [][][][][][] Ville

Téléphone

N° d'identification (TVA intracommunautaire)

Code APE / NAF

N° Siret []

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom

Service/Fonction

Tél. (ligne directe)

Prénom

E-mail

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom

Prénom

Service/Fonction

E-mail

Libellé de la facture

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO

Numéro de prise en charge

Adresse de votre OPCO

Code postal [][][][][][]

Ville

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv